

CONFLITS AGROPASTORAUX EN COTE D'IVOIRE (CAS DE BOUNA)

AGRO-PASTORAL CONFLICTS IN COTE D'IVOIRE (CASE OF BOUNA)

BAMBA LADJI

(Maître de conférences/CAMES), U.F.R Criminologie UNIV/FELIX HOUPHOUET BOIGNY
ladjib@gmail.com

KONAN KOUAKOU ISIDORE

(Maître Assistant/CAMES), U.F.R Criminologie UNIV/FELIX HOUPHOUET BOIGNY
konanisidore@gmail.com

TRAORE NEE DIARRASSOUBA MATINDJE

Inspecteur d'Education Spécialisée/INFS, Abidjan
matytraore@gmail.com

Date de soumission : 08/03/2022

Date d'acceptation : 05/05/2022

Pour citer cet article:

BAMBA. L et al. (2022) «CONFLITS AGROPASTORAUX EN COTE D'IVOIRE (CAS DE BOUNA)», Revue Internationale des Sciences de Gestion «Volume 5 : Numéro 2» pp : 875 - 901

Digital Object Identifier : <https://doi.org/10.5281/zenodo.6551411>

Résumé

Situé dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, le département de Bouna connaît une perturbation dans la quiétude de son climat social du fait des affrontements récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Alors, à l'aide d'une enquête qualitative et quantitative auprès des populations de la zone dont, 157 personnes forment l'échantillon. Ce travail a eu pour objet de s'interroger sur les facteurs explicatifs de la persistance de ces conflits. En hypothèse nous soutenons que la persistance des conflits provient de l'irrespect des règles édictées pour une meilleure cohabitation des activités agricoles et pastorales dans le département de Bouna. Les résultats de terrain montrent que l'opposition entre lobis et Koulangos revêt un caractère de lutte pour l'affranchissement des lobis, les affrontements entre lobis et peulhs sont dus à une difficulté d'accès aux ressources naturelles. En effet, les changements climatiques conjugués à la croissance démographique ont entraîné une pénurie des terres cultivables. Par manque d'espaces cultivables, les paysans lobis exploitent les pistes de transhumance destinées aux éleveurs et leur bétail, malgré l'existence d'accord administratif et politique dans ce sens.

Mots clés : Côte d'Ivoire ; Bouna ; conflits ; agropastoraux ; cohésion sociale.

Abstract

Located in the northeast of Côte d'Ivoire, the department of Bouna is experiencing a disturbance in the tranquility of its social climate due to recurring clashes between farmers and herders. So, with the help of a qualitative and quantitative survey of the populations of the area, of which 157 people form the sample. The purpose of this work was to question the explanatory factors of the persistence of these conflicts. In hypothesis we maintain that the persistence of conflicts comes from the disrespect of the rules enacted for a better coexistence of agricultural and pastoral activities in the department of Bouna. The field results show that the opposition between Lobis and Koulangos takes on a character of struggle for the emancipation of the Lobis, the clashes between Lobis and Peulhs are due to a difficulty of access to natural resources. Indeed, climate change combined with population growth has led to a shortage of arable land. Due to a lack of cultivable land, the Lobi peasants exploit the transhumance tracks intended for herders and their livestock, despite the existence of administrative and political agreements to this effect.

.Keywords: Ivory Coast; Bouna; conflicts; agro-pastoral; social cohesion

Introduction

En parcourant la documentation anthropologique, géographique et historique en la matière, les rapports entre agriculteurs et pasteurs ont souvent été caractérisés, d'une part, comme « complémentaires », « coopératifs » et « symbiotiques », et d'autre part, comme « conflictuels », « compétitifs » et « incompatibles » (Sten Hagberg, 2001). Mais l'on remarque ces dernières décennies une prédominance de relations conflictuelles entre les agriculteurs et pasteurs. En effet, ces dernières années, les conflits impliquant des éleveurs ont augmenté dans certaines régions de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, causant des milliers de morts (UNOWAS, 2018). Ces conflits découlent surtout de la compétition pour l'accès aux terres, à l'eau et à la nourriture, mais des facteurs politiques et socioéconomiques y sont aussi associés. Pour (Hanan ELMOUADDINE, 2022 et al), ces conflits ont trait à la manière dont sont gérées les ressources naturelles et surtout au contrôle de gestion comme mécanisme de gouvernance dans les collectivités territoriales. Les éleveurs sont à la fois victimes et acteurs de ces conflits, qui peuvent éclater entre leurs propres groupes, ou entre éleveurs et agriculteurs. Pourtant, deux déclarations politiques importantes issues de processus de concertation internationale en 2013, celle de Nouakchott, en Mauritanie sur le pastoralisme en Afrique de l'Ouest, et celle de N'Djamena, au Tchad sur le pastoralisme et la sécurité régionale, ne faisaient aucune référence aux conflits agriculteurs-éleveurs. En Côte d'Ivoire, la coexistence entre les groupes d'agriculteurs et les agropasteurs peuls est devenue de plus en plus problématique depuis quelques années. Les disputes, dues aux dégâts dans les champs, à l'accès aux points d'eau et aux passages des troupeaux, sont fréquentes. Il faut par ailleurs noter qu'elles ne se limitent pas seulement à des causes matérielles mais s'étendent parfois sur des dimensions identitaires et ethniques. C'est en ce sens que (Sten Hagberg, 2001) soutient que des disputes entre individus ou familles se sont transformées en des conflits violents entre communautés villageoises et, pire, entre groupes ethniques. Dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, précisément dans la localité de Bouna et ses campagnes environnantes, les tensions se sont aggravées entre éleveurs peuls, agriculteurs lobi et koulango, depuis 2011. (Jeremy Speight, 2017). Ces tensions ont connu leur paroxysme en 2016 avec plus de vingt morts, trente blessés et environ mille personnes déplacées de leurs foyers (Jeune Afrique, 25 mars 2016). Ces faits conduisent à s'interroger un tant soit peu sur les origines sous-jacentes et les mécanismes de résolutions pour une cohésion sociale

durable. Le sujet abordé dans cette étude est « Conflits agropastoraux en Cote d’Ivoire (cas de Bouna) ». Cette étude s’inscrit dans le cadre de la recherche des mécanismes pour la construction d’une cohésion sociale durable dans une zone en proie aux conflits ethniques et communautaires. En effet, les conflits agropastoraux affectent énormément la vie communautaire des belligérants. Ils mettent à mal la cohésion sociale et la solidarité dans le quotidien des populations d’un même territoire. Depuis l’avènement de l’activité agropastorale en Côte d’Ivoire, des difficultés de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs subsistent, allant jusqu’à des affrontements sanglants qui fragilisent la cohésion sociale (A. S. AFFESSI, F.-G. GACHA, 2016). Au vu de l’ampleur de ces affrontements entre agriculteurs et éleveurs, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures de prévention et de gestion de ces conflits. Il s’agit entre autres de la mise en place de comités de gestion à toutes les échelles locales de l’administration du territoire village, sous-préfecture et département. Dans le nord-est de la Côte d’Ivoire, précisément dans la localité de Bouna et ses campagnes environnantes, les tensions se sont aggravées entre éleveurs peulhs, agriculteurs lobi et koulango, depuis 2011. En effet, en fin mars 2016, les luttes pour l’utilisation des terres ont trouvé leur apogée dans un affrontement violent entre membres des communautés lobi et peulhs à Bouna, qui s’est soldé par plus de vingt morts, trente blessés et mille personnes déplacées de leurs foyers¹. La violence de ces affrontements a suscité une visite présidentielle dans la localité qui a rassemblé toutes les différentes communautés résidentes. A la suite de cette mission de haut niveau, le Conseil des ministres proposa un projet de loi relatif à la transhumance et aux déplacements du bétail d’élevage en Côte d’Ivoire en 2016. Cette loi a pour objectif de contribuer à une cohabitation paisible entre agriculteurs et éleveurs à travers une meilleure maîtrise de la mobilité des animaux et une intégration des activités agricoles et pastorales. Cependant, en dépit de ces dispositions administratives et législatives, l’on constate une persistance de ces conflits dans le département de Bouna. En effet, de 2017 à fin 2019, le mécanisme régional de règlement des conflits intercommunautaires a dénombré 21 cas qui ont entraîné 09 morts et 112 déplacés. Ces constats posent le problème en ce questionnement : pourquoi la persistance des conflits agropastoraux dans le département de Bouna en dépit des nombreuses actions menées par les mécanismes mis en place ? Il s’agit dans cet article de présenter une méthodologie, des données résultats de l’enquête empirique et une discussion.

¹ Ces propos sont tirés de Jeune Afrique, 25 mars 2016 ; le Faso.net., 30 mars 2016 et Le Monde, 6 avril 2016

1-Méthodologie

1-1- Lieu de l'étude, population et échantillon

1-1-1- Lieu de l'étude

Cette étude a pour cadre spatial le département de Bouna. Situé à l'extrême Nord Est du territoire ivoirien, il fait frontière à l'Est avec le Ghana, au nord avec le Burkina Faso et à l'Ouest avec la région du Gontougo (Bondoukou) comme l'indique la figure ci-dessous.

Figure 1 : Carte de présentation la zone d'étude dans le Bounkani



Source : Auteurs

Le département de Bouna est l'un des 108 départements que compte la Côte d'Ivoire. Il compte 4 Sous-préfectures. Sa superficie est estimée à 15 380 km² avec une population 58 616 habitants (INS, 2014). Ce département est peuplé de paysans sédentaires notamment les Koulango et Lobi auxquels sont venus s'ajouter des agriculteurs et des commerçants Malinké et étrangers éleveurs

Peulhs venus des pays limitrophes (Malien, Burkinabé). Cet espace aux ressources naturelles et aux conditions écologiques relativement propice aux activités agro pastorales, permet à la fois le développement de cultures d'exportation, vivrières et élevage. C'est cet espace qui abrite le projet de société des communautés paysannes précitées.

1-1-2-Population et échantillon

-Population

Les Koulango sont principalement localisés dans les départements de Bouna, de Nassian, de Bondoukou et du Barabo au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, et dans la région de Seïkwa et de Badu, à l'Ouest du Ghana. Les Lorhon, Goro et Nafana sont à l'origine de la naissance du peuple Koulango depuis leur arrivée, jusqu'au début du XVII^{ème} siècle. *Les malinkés motivés par le commerce* : Arrivés dans le royaume de Bouna par vagues successives en provenance de diverses origines, ils ont été accueillis et installés par ordre d'arrivée. Les premiers arrivés sont les Kamara. Ils ont été suivis par les Diabagaté, les Ouattara, les Coulibaly, les Cissé, les Bamba etc. Ces migrants optent pour la vie urbaine. En effet, du fait de leurs activités essentiellement commerciales, les malinké ont très tôt opté pour le milieu urbain et y ont créé de grands quartiers que sont entre autres Ouattarasso, Kamarasso, Kardioulasso, Imamisso. Ils vivent en parfaite entente avec les Koulango, propriétaires terriens. *La migration des agriculteurs Lobis* : C'est la dernière communauté à arriver dans le royaume et par vagues successives. Ce sont les familles Kambiré, Hien, Kambou, Palé, Som, Noufé, Sib, Dah. Contrairement aux Koulango, la communauté Lobi est une société acéphale, c'est-à-dire sans organisation centralisée. Les Koulango, détenteurs de la royauté, sont les propriétaires terriens coutumiers mais acceptent de plus en plus que les campements Lobis soient érigés en villages de plein exercice. Dans la région du Bounkani, on distingue d'une part les lobi ivoiriens installés dans le royaume depuis la période coloniale et d'autre part les lobi burkinabé et ghanéen dont le nombre est de plus en plus croissant depuis l'indépendance de la Côte d'Ivoire. Cette importante migration vers le pays koulango a fait des lobi au plan démographique, le groupe le plus important. La communauté lobi est caractérisée par sa grande mobilité résidentielle à travers l'espace. Contrairement aux malinkés, les Lobis sont de grands agriculteurs. *Les autres Communautés* : Outre ces trois communautés sus citées, Bouna abrite les peulhs venus du Burkina Faso et du Mali. Ces derniers

s'adonnent à l'élevage. Ils ont été accueillis et installés par les Koulango. Ils y travaillent pour la plupart pour ces derniers. En dehors de ceux-ci, l'on peut citer les communautés ressortissantes des pays hors CEDEAO qui sont les français, libanais et mauritaniens.

Stratégies de vérifications et instruments de recherche : Au plan méthodologique, cette étude repose sur une démarche qualitative et quantitative. En effet, la nature des rapports sociaux entre les différents acteurs est mieux appréhendée à partir des analyses qualitatives. Le choix de l'étude qualitative, nous a permis de nous approcher du vécu des enquêtés tout en leur laissant l'initiative de nous donner des informations en tenant compte de leur part de vérité. Cependant, l'évaluation de l'impact des conflits agropastoraux et l'analyse des mécanismes de gestion de ces conflits requièrent une approche quantitative.

La collecte des données qualitatives : Les techniques de collecte utilisées reposent sur une recherche bibliographique et des enquêtes de terrain (entretiens semi-directifs et administration d'un questionnaire) dans les villages du département de Bouna.

L'observation directe : L'observation a consisté à se rendre dans les plantations des paysans pour constater les dégâts de culture et aussi à assister à la gestion des conflits. Ces observations ont été faites durant la période de stage à la Direction Régionale de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté du Bounkani.

Les entretiens guidés : Les entretiens ont été faits au moyen d'un guide d'entretien lors des différentes visites de terrain en Avril 2021. Ils nous ont permis d'organiser des séances de travail avec les personnes de la Direction Régionale de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté, de l'administration du territoire (Préfets et Sous-Préfets), les responsables en charges de l'agriculture à Bouna et enfin les acteurs (agriculteurs et éleveurs).

La collecte des données quantitatives : La collecte des données quantitatives s'est faite à l'aide d'un questionnaire. Mais, il a fallu au préalable déterminer les sites à enquêter, le nombre de ménage à questionner. En d'autres termes, il fallait construire un échantillon représentatif de la population-mère.

L'enquête par questionnaire : L'enquête par questionnaire s'est déroulée dans le mois d'avril 2021. Elle s'est faite à l'aide d'une série d'interrogations susceptibles de fournir des informations sur les différentes variables retenues. Elle a eu pour cible les ménages (agriculteurs et éleveurs) des localités retenues. Le questionnaire (voir en annexe) était composé de trois grandes sections.

La section A : elle a porté sur l'identification et les activités économiques du répondant. Elle a pour objectif de faire la classification socio-économique des acteurs interrogés. Cette section est très importante pour l'analyse du profil socio démographique des différents acteurs.

La section B : s'est intéressée à l'accès aux ressources naturelles. Cette section a pour objectifs de déterminer les moyens d'accès aux ressources naturelles (espace de production, eau...) et d'identifier les menaces qui pèsent sur ces ressources. La section C : a abordé les conflits et mécanisme de règlement de conflits. Cette section a pour objectifs d'identifier les formes de conflits, les acteurs, les causes et d'appréhender les mécanismes mis en place pour la résolution de ces conflits. Aussi, s'agit-il de recueillir l'appréciation faite par les populations de ces mécanismes. Les questions de cette section sont posées à toutes personnes interrogées.

La construction de l'échantillonnage : L'idée de construction d'un échantillon est née du fait qu'il faut visiter tous les villages pour mieux apprécier l'effectivité des appréhensions. Ce qui s'est avéré difficile vu les moyens et le temps limités ; d'où la nécessité d'opérer un choix parmi les localités qui composent la zone. Le choix de l'échantillonnage est non probabiliste, car n'émane pas d'une méthode statistique. Ainsi, les localités de Sipaldouo, de Demitedouo, de Panzarani et de Bouko ont été retenues. Aussi, cet échantillon permet de prendre en compte la diversité des situations agricoles et pastorales de la zone (pluviométrie, types de sol, mais aussi densité de population, importance de l'élevage, etc.). *Critère d'inclusion* : Les enquêtes concernent les agriculteurs sédentaires, les éleveurs transhumants et les chefs terriens (Koulango). Résider dans les localités choisies pour mener l'enquête. La détermination de la taille de l'échantillon s'est faite à travers la formule statistique suivante.

$$n = \frac{t^2 p m}{e^2}$$

Avec :

n : Taille de l'échantillon.

P : Proportion attendue d'une réponse de la population ou proportion réelle. Cette proportion varie entre 0 et 1. Notre enquête porte sur plusieurs critères et nous n'avons pas de valeur de cette proportion. Dès lors, nous avons pris la valeur par défaut qui est fixée à 50% soit 0,5.

t : Intervalle de confiance de l'échantillon. A un niveau de confiance de 95%, $t = 1,96$

e : La marge d'erreur de l'échantillon. Pour cette étude, la marge d'erreur est de 0.07. La taille minimale de l'échantillon est de 149. Cependant il est important de noter qu'on peut enregistrer des cas de défections ou de refus de la part de certaines personnes à enquêter. Pour remédier à ce problème, il a été question de multiplier la taille de l'échantillon par l'inverse des taux de réponse, comme le conseillent encore Gumachan, Marois et Feve (2000). Dans le cadre de cette étude, il est évalué à 95%. La taille d'échantillon de ménages corrigés noté n^* dans notre étude est : $n = (149 \times 100 / 95) = 157$. Bien que la taille des villages ne soit pas homogène, cet effectif a été réparti de façon égale au niveau de chaque village retenu pour l'étude.

Tableau 1 : Echantillonnage

Localités	Nombre d'agriculteurs	Nombre d'éleveurs	Total
Sipaldouo	24	11	35
Demitedouo	30	17	47
Panzarani	26	10	36
Bouko	27	12	30
Total	107	50	157

Source : Enquête, 2021

Cependant, il faut remarquer que le nombre d'agriculteurs est supérieur à celui des éleveurs. En effet, cela est lié à la ségrégation dans l'occupation des populations. L'agriculture est exercée par la majorité de la population. L'élevage est confié aux bouviers peulhs venus du Mali ou du Burkina Faso.

Le traitement des données

Cette étape, certes longue, a eu l'avantage de permettre de mieux apprécier les réponses recueillies et de procéder à la catégorisation. Ces traitements ont permis de disposer d'informations et structurer l'analyse et l'interprétation des données. *Le dépouillement des questionnaires* : Ce dépouillement a été possible grâce aux logiciels Kobotoolbox, Word et Excel.

- *Le logiciels Microsoft Word et Excel*

Ils ont servi respectivement à la mise en page des informations recueillies sur le terrain, à l'élaboration des graphiques et des tableaux de contingence.

- *Le logiciel Kobotoolbox*

Le logiciel Kobotoolbox s'utilise à trois niveaux que sont l'élaboration du masque de saisie, l'enregistrement des réponses (saisie des réponses) et le traitement des données. Dans le cadre de ce travail, il a permis de faciliter le dépouillement des questionnaires. En effet, avec les informations enregistrées dans le logiciel, il a été facile de calculer des moyennes et des proportions qui s'avéraient fastidieux s'ils étaient faits de façon manuelle. *Structuration de l'analyse* : Le traitement des données a conduit à organiser notre travail en trois chapitres que sont l'analyse des résultats, la discussion des résultats et les perspectives pour résolution durable des conflits. L'analyse des résultats consiste à exposer les informations collectées sur le terrain sous formes de tableaux, graphiques et images. Ces informations doivent être commentées afin de donner leurs implications. Pour ce qui est de la discussion, il s'est agi de confronter ces résultats à ceux de d'autres auteurs ayant abordé cette thématique pour dégager les similitudes et divergences.

2-Résultats

2-1-Les causes de la persistance des conflits agropastoraux à bouna

La cohabitation entre les différents occupants du Bounkani est constamment marquée de conflits plus ou moins latents. Ces différends opposent pour la plupart du temps les agriculteurs lobi et les éleveurs peulhs. Très souvent, ces conflits impliquent les lobi et les koulango. Ils sont causés par divers faits et attitudes. Les investigations révèlent que les interactions conflictuelles observées dans la zone de Bouna impliquent trois groupes ethniques à savoir les lobi, les peulhs et les koulango.

2-1-1-Les enjeux des conflits agropastoraux à Bouna

À l'issue des investigations, il ressort que les différends agropastoraux dans la zone de Bouna sont de deux natures. En effet, les enjeux de l'opposition des communautés lobi et peulh diffèrent de ceux de l'opposition des lobi aux koulango. *L'accès aux ressources naturelles comme l'enjeu de l'opposition lobi-peulh, un milieu naturel favorable au développement d'activités agropastorales.* La zone de Bouna jouit d'un climat de type sub-soudanais qui comporte quatre saisons. Deux saisons de pluie allant du mois de mars à celui de juin et du mois de septembre à octobre. Celles-ci sont entrecoupées de deux saisons dites sèches qui partent de

novembre à février et de juillet à août. Dans cette zone, la pluviométrie annuelle oscille entre 1100 et 1200 mm avec une température moyenne autour de 28 °C. Cette situation est à l'origine de la variété de ses paysages et de sa grande diversité biologique. Au niveau hydrographique, la zone abrite le plus long fleuve de Côte d'Ivoire. Long de 1 160 kilomètres, la Comoé prend sa source dans la région de Banfora au Burkina-Faso et traverse la région de Bouna. Le bassin versant de ce fleuve couvre 78 000 km². La frange orientale est drainée par des affluents de la Volta noire, rivière frontalière entre la Côte d'Ivoire et le Ghana. Soumis au régime tropical de transition, les bassins supérieurs de ces cours d'eau sont caractérisés par une crue unique en août, septembre et octobre, suivie d'une décrue rapide en novembre et décembre, puis d'une longue période de basses eaux de janvier à mai. Les divers affluents passent par une période d'écoulement soutenu entre juillet et septembre, pour presque complètement tarir avant la fin du mois d'avril. Mais quelques points d'eau subsistent toutefois dans le lit des cours d'eau les plus importants jusqu'en fin de saison sèche. Bien que la plupart de ces mares s'assèchent vers le milieu de la saison sèche, les mares les plus grandes restent permanentes. Ces grandes mares permettent aux animaux de s'abreuver sans difficultés. Cette richesse hydrique est un atout pour la sédentarisation d'espèces animales et le développement agricole. Outre le développement de l'agriculture (anacarde, igname...), le climat fait de la région est une zone propice à l'élevage. En effet, fait de manière traditionnelle, l'élevage de bovins et de petits ruminants constitue le second pilier de l'économie du Département de Bouna. Cependant, c'est la cohabitation entre ces deux types d'activités économiques qui est à l'origine des oppositions entre les lobi et les peulhs. *Les motifs des affrontements lobi-peulhs* se situent à l'origine, en apparence entre agriculteurs lobis accusant les troupeaux des Peulh de saccager leurs cultures. En effet, Les éleveurs sont confrontés aux difficultés liées à l'occupation anarchique des terroirs villageois par les agriculteurs. Ces derniers étendent les superficies des cultures de rentes et vivrières sur les pistes et barrages pastoraux. Les affrontements meurtriers entre agriculteurs et éleveurs à Bouna sont survenus suite aux dégâts de cultures. « *Un de nos frères (lobi) a constaté que son champ d'ignames a été endommagé par les bœufs d'un éleveur peul. Alors, il est allé lui demander des explications. Là-bas, il a été agressé à coups de machette. C'est ainsi, que les jeunes mécontents de cette attitude ont commencé à saccager les biens des peulh* ». Les propos de cet interlocuteur montrent que les conflits sont nés d'une destruction de biens. Cependant, les peulhs interrogés

brandissent l'argument de la provocation menée par les lobi. *« Les agriculteurs font des champs dans les zones interdites. Des parcelles ont été définies pour permettre à nos troupeaux de brouter. Mais, les lobi font les champs jusqu'à atteindre ces coins. Nous ne savons pas où nos troupeaux vont aller brouter. C'est souvent pendant le passage des bœufs qu'il y a dégâts. On ne fait pas sciemment. »* Ces propos traduisent clairement le problème de l'accès aux ressources naturelles. En effet, à la recherche d'espaces pour étendre leurs champs cultivables, afin d'accroître leur production ou très souvent à la recherche de nouveaux espaces à cause de l'épuisement des anciennes parcelles, les paysans défrichent des zones interdites aux activités agricoles. Les cultivateurs lobi sont très nomades car à la recherche de nouvelles terres cultivables en abandonnant les anciennes épuisées. Comme conséquences immédiates, les troupeaux n'ont plus d'herbes fraîches pour brouter. À leur passage pour accéder aux cours d'eau et autres verdure, les champs sont détruits. Ce qui cause des mécontentements à l'origine des conflits observés à Bouna. L'affranchissement comme l'enjeu des conflits lobi-koulango, est une des causes des conflits entre les communautés lobi et koulango. Pour rappel, les lobis ont été installés sur le territoire par les koulangos. Entre ces deux communautés, il existe donc une relation de tutorat. *Les reproches de tuteurs envers leurs protégés*, se retrouvent dans l'entretien avec la communauté Koulango c'est en fait, l'utilisation anarchique des espaces de cultures, l'irrespect des lieux sacrés, interdits et de l'autorité, les cas de vols et la non-participation aux projets par les Lobis.

2-1-2-L'utilisation anarchique des terres

« Les lobis sont des planteurs d'igname et d'anacarde comme nous. Mais leur manière d'utiliser la terre n'est pas bonne. Ils n'entretiennent pas la forêt comme nous les Koulangos le faisons ».

Ces propos traduisent l'inquiétude des propriétaires terriens vis-à-vis de la pratique culturelle des lobis. En effet, il faut dire les Lobis pratiquent une agriculture extensive. Selon les lobis : *le premier exploitant possède des droits de culture sur toutes les terres qu'il a défrichées et cultivées*. Alors, estimant qu'une telle situation d'abondance ne durera pas, il cherche à s'approprier le maximum de terres, en défrichant de grandes surfaces. Cette manière de procéder

ne manque pas de susciter des inquiétudes chez les Koulangos. *L'irrespect des us et coutumes et de l'autorité des koulangos* : À l'issue des entretiens avec les chefs coutumiers koulangos, il ressort que les heurts avec les lobis découlent principalement de l'irrespect des règles établies. En effet, ils reprochent aux lobis le non-respect des interdits communautaires comme les jours "sacrés". *Ces jours-là, il est interdit d'entreprendre toute activité agricole dans les champs*. C'est une manière de bafouer leur autorité. Aussi, reprochent-ils au jeunes lobis, l'irrespect de leur l'autorité. Selon eux, *les jeunes lobis sont toujours sur la défensive, prêt en découdre*. Ces derniers cultivent les terres au-delà des limites autorisées. Outre cela, ils refusent, au nom du modernisme, de payer des tributs aux chefs Koulango pour les terres qu'ils exploitent. Démographiquement imposant, les jeunes lobis remettent en cause les accords conclus par leurs ancêtres avec les Koulangos. Ce sont tous ces événements qui sont à la base des mésententes. *Les motifs du conflit selon les Lobis*, les lobis n'apprécient pas le fait que les koulangos, démographiquement inférieur, soit propriétaires terriens.

« Nous sommes devenus beaucoup et la terre ne nous suffit plus. On veut faire la culture d'anacarde, mais nos tuteurs refusent de nous donner des forêts. Eux, ils ne sont pas beaucoup et ils ont beaucoup de terre qu'ils ne cultivent pas. »

À l'analyse de ces propos, les discordes entre les communautés sont liées à la répartition de la terre. Selon eux, la répartition des terres devrait se faire suivant l'importance numérique de chaque communauté. En effet, ils estiment que leurs tuteurs koulangos devraient leur offrir davantage de terre afin de développer la culture de l'anacarde. Aussi, reprochent-ils à leurs tuteurs de leur retirer les nouvelles parcelles qu'ils viennent de mettre en valeur. Au regard de ces considérations, les enjeux des conflits agropastoraux à Bouna vont au-delà de la destruction des biens. En matière de la destruction des champs, récoltes ou bétails les différends sont portés à la juridiction locale en vue des dédommagements. Mais l'on constate des conflits latents depuis celui de 2016 qui a endeuillé des familles et plongé des populations dans la désolation. Alors, il est important de comprendre les causes de cette recrudescence des oppositions agropastorales.

2-2-De la persistance des conflits agropastoraux à Bouna due à la gestion des conflits

Après le conflit meurtrier de 2016, l'État ivoirien a pris et créer plusieurs infrastructures et projets pour mettre fin à ces types de conflits. Malgré l'existence des mécanismes de règlement des conflits et des comités de gestions sociales de ceux-ci, il existe toujours des conflits agropastoraux à Bouna.

Tableau 2 : Nombre de conflits identifiés dans le département de Bouna en 2021

Sous-préfectures	Nombre de conflits identifiés	Proportion (%)
Bouna	41	36,28
Bouko	20	17,69
Youdouo	27	23,89
Ondefidouo	25	22,12
Total	113	100

Source : Nos enquêtes, 2021

Ce tableau démontre que la préfecture de Bouna a enregistré 113 plaintes relatives aux conflits agropastoraux. La sous-préfecture vient en tête de liste avec 36,288% des plaintes. Elle est suivie par celle de Youdouo qui enregistre 23,89%. Bouko observe 17,69% contre 22,12% pour la sous-préfecture d'Ondefidouo. Ces chiffres attestent l'existence de discordes entre les différentes communautés en dépit des mesures arrêtées par les autorités. Les facteurs explicatifs de cette récurrence des conflits agropastoraux sont d'ordres structurels et conjoncturels. Il s'agit du non-respect des textes réglementaires en vigueur mis en œuvre pour la gestion des conflits, la divagation des troupeaux due à l'absence d'enclos et l'insatisfaction des acteurs à l'origine d'un climat de crainte et de méfiance.

-les mécontentements liés aux textes réglementaires en vigueur comme facteurs de la persistance des conflits agropastoraux à Bouna. Les frustrations nées du règlement des conflits :

Dans le processus de règlement des différends, les planteurs et agriculteurs redoutent les articles 29 et 30 de la loi 2016-413. L'article 29 de la loi stipule que « *Est puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 50 000 à 500000 francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque détruit par le passage d'animaux, des cultures, plantations, récoltes ou tout autre bien appartenant à autrui* ». Quant à l'article 30, il fait cas de ce que « *Est puni*

d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 000 à 1 000 000 de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque, détruit ou dégrade des infrastructures d'élevage ou agricoles appartenant à autrui ». En analysant ces articles, les populations dénoncent une injustice. Surtout, les agriculteurs soulignent un favoritisme des éleveurs à leur détriment. Ce qui se constate dans les propos de cet agriculteur interrogé à Bouko. *« Pour une destruction de parcelle ou de récolte, nous sommes indemnisés à hauteur de 50 000 FCFA. Alors, qu'un agriculteur qui tue un bœuf, il dédommage à hauteur de 200 000 FCFA. Soit on paye quatre fois ce que nous reverse un éleveur. C'est une injustice au niveau de la loi. La loi est contre nous les planteurs. »* Ces propos de ce planteur traduisent la frustration des agriculteurs Lobis en cas de dégâts de plantation. En effet, lors des confrontations devant les autorités administratives, les éleveurs sont « plus à l'aise » et montre une certaine « désinvolture » puisque semble t'ils privilégiés par la loi car il est plus facile pour l'éleveur de payer les 50.000 à l'agriculteur et difficile pour l'agriculteur de payer 200.000 à l'éleveur en cas de mort d'un bœuf. Cette frustration conduit les planteurs à remettre en cause les verdicts prononcés et très souvent à contester les instances en charge de résoudre les conflits. - *L'impatience due à la lenteur dans le règlement des conflits* : La lenteur du processus de règlement des plaintes qui sont portées à la connaissance des autorités habilités à les résoudre constitue l'un des facteurs de la récurrence des conflits agropastoraux. Le tableau ci-dessous nous définit le nombre de conflits non réglés ou en attente en fonction des sous-préfectures.

Tableau 3 : Les conflits en attente de règlement dans le département de Bouna en 2021

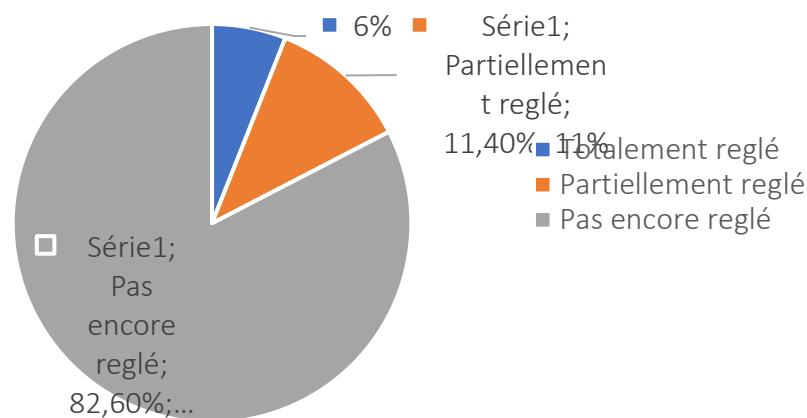
Sous-préfectures	Nombre de conflits identifiés	Nombre de conflits en attente	Proportion (%)
Bouna	41	15	36,58
Bouko	20	9	45
Youdouo	27	15	55,55
Ondefidouo	25	10	40
Total	113	49	43,36

Source : Nos enquêtes, 2021

Toutes les plaintes portées par les populations devant l'autorité administrative n'ont pas connu de suite. Au regard de ce tableau, 43,36% des plaintes enregistrées dans le département de Bouna

n'ont pas encore été traitées. Les Sous-préfectures de Youdouo et Bouko sont en tête de liste avec respectivement 55% et 45%. Ondefidouo enregistre 40% et Bouna vient en fin de liste avec 36%. En effet, l'ensemble des populations que nous avons enquêtés affirment que les plaintes qui ont été portées devant l'autorité administrative n'ont pas connu de suite ou prennent du temps à être résolues. Cette lenteur est à l'origine de la méfiance au sein de la communauté et crée une frustration au niveau du plaignant.

Figure 2: L'état de règlement des plaintes déposées par les populations



Source : Nos enquêtes, 2021

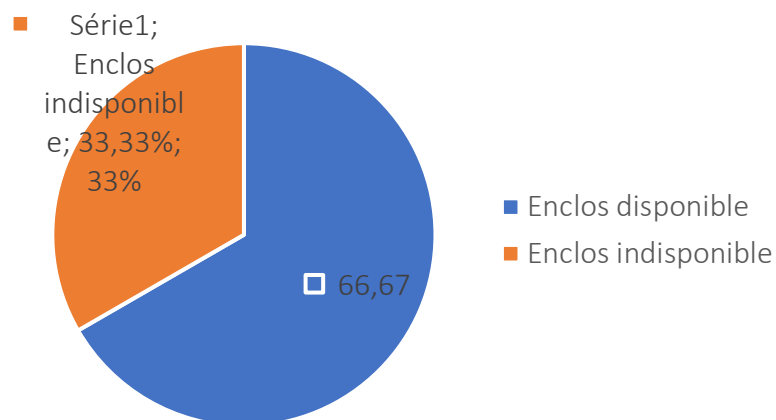
Selon le graphique, 82% des personnes interrogées soutiennent que leur plainte portée à la connaissance de l'autorité n'a pas connu de traitement. Celles dont les plaintes ont été partiellement réglées représentent 11,40% et moins de 10% pour une résolution complète. Cela traduit clairement le climat de méfiance qu'engendre cette situation. En effet, lorsqu'une plainte met du temps à connaître une résolution, la partie plaignante développe un sentiment de frustration et commence à proliférer des menaces envers la partie fautive. Il faut souligner que cette lenteur a plusieurs causes. La principale cause identifiée est la contestation ou le manque de confiance à l'autorité dans la gestion des conflits. Cela ressort des propos d'un agriculteur sinistré interrogé lors de la collecte de données. *« À l'arrivée des autorités dans la zone, les peulhs et propriétaires de troupeaux forment des délégations pour aller les saluer avec des bœufs. Tandis que, nous, les paysans, ne disposons que de quelques ignames. Ces énormes présents offerts par les bergers pèsent à leur faveur lorsqu'un conflit survient... On voit ici que presque toutes autorités administratives sont devenues des propriétaires de troupeaux à Bouna.*

Au niveau de la chefferie, ils sont propriétaire de troupeau, donc tu ne peux pas espérer grande chose avec eux. ». Ces propos traduisent l'impartialité supposée des autorités administratives dans la gestion des conflits. Alors, quand un agriculteur est sinistré, il préfère se faire justice lui-même en s'attaquant au premier troupeau qui aperçoit. Aussi, ce manque de confiance amène les agriculteurs à ne pas se présenter aux différentes convocations émises par l'autorité. Car selon eux, c'est une convocation pour les « humilier » devant de simples bouviers.

2-3-La divagation des troupeaux due à l'absence d'enclos

Les conflits agropastoraux persistent dans la zone de Bouna pour plusieurs raisons. Ils résultent de l'intrusion des animaux dans les plantations qui endommagent les plantes et/ou les récoltes. Les agriculteurs interrogés accusent les bouviers peulhs de laisser divaguer leur bétail dans la nature. Cette accusation a conduit à s'interroger sur le mode de gestion des troupeaux. Le graphique ci-dessous traduit la situation.

Figure 3: Mode de gestion des troupeaux par les bouviers

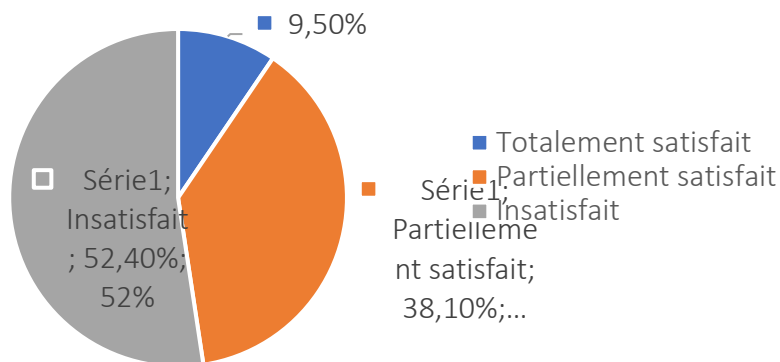


Source : Enquêtes, 2021

33,33% des bouviers ne disposent pas d'enclos pour contenir leur bétail. Ce manque d'enclos entraîne des dégâts, car les animaux ne sont pas canalisés. Ils divaguent dans tous les sens dans la nature, endommageant champs et récoltes. C'est une des raisons majeures des plaintes des agriculteurs. En effet, des bouviers mineurs n'arrivent pas à contrôler leurs troupeaux, dont la taille dépasse les normes prescrites par les textes agropastoraux. Par ailleurs, des conflits ont

apparu lorsque, certains bouviers dans la transhumance volent les biens et cultures dans les champs des agriculteurs surtout dans les greniers.

Figure 4: Sentiment des protagonistes après le jugement d'un conflit



Source : Enquête, 2021

Moins de 10% des personnes interrogées sont satisfaites. 52,40% sont insatisfaits des règlements des différends. Cette insatisfaction est aussi liée à l'injustice faite lors de l'indemnisation des victimes. À la sortie de cette analyse, il ressort que les conflits dans cette région à des causes conjoncturelles et structurelles. Les perturbations climatiques, la poussée démographique, la pression foncière, l'arrivée brusque et massive des troupeaux dans une région à tradition agricole constituent les fondements structurels. Outre ces facteurs, la mauvaise gestion de ces conflits du fait de l'application de la législation en vigueur constitue la cause conjoncturelle de la recrudescence des conflits agropastoraux.

2-4-Divers mécanismes mis en place pour la gestion des conflits à Bouna

À partir des différents conflits agropastoraux survenus dans le département de Bouna et des différentes formes de violence qui y sont liés, l'État ivoirien avec l'aide des collectivités locales de toutes les zones impactées par ces types de conflits a mis en place un processus de règlement de ceux-ci. Ce mécanisme de règlement des conflits agropastoraux a impliqué plusieurs acteurs concernés de près ou de loin par ce phénomène social. Dans ce travail de recherche, il s'agira d'abord d'identifier tous les acteurs intervenants dans la gestion des conflits agropastoraux, ensuite d'analyser et d'interpréter les différents mécanismes de règlements de ceux-ci à partir des données collecter sur le terrain à Bouna.

2-4-1-L'implication de l'autorité compétente dans la gestion des différends et Instauration d'un comité local

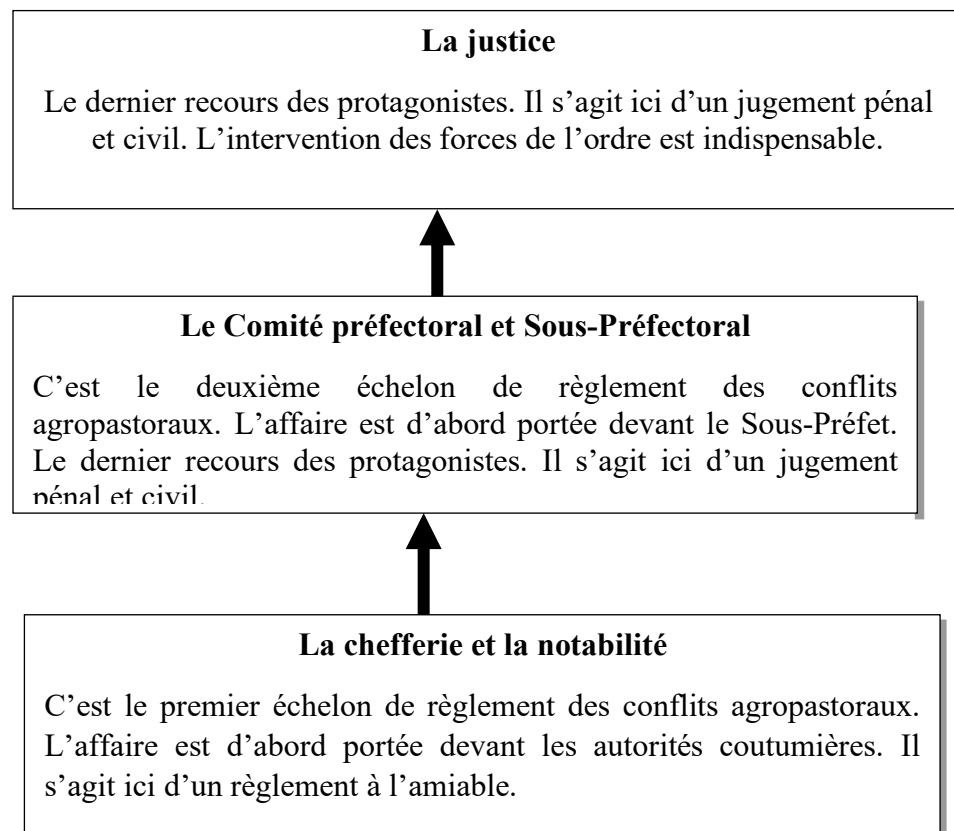
L'État est représenté par le Préfet, le Sous-Préfet, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des ressources animales et halieutiques et de la représentation régionale du Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale. Les élus locaux s'ajoutent à ces représentations étatiques pour mettre en place un comité local de règlement des conflits agropastoraux.

- ❖ Le chef de village et sa notabilité
- ❖ Le chef de terre
- ❖ Le comité de cohésion sociale
- ❖ Les forces de sécurité (gendarmerie)
- ❖ Le Préfet/ le Sous-Préfet
- ❖ La justice

2-4-2-Le processus de règlement des conflits et la création des comités locaux de gestion

Il existe trois (3) niveaux de règlement des conflits agropastoraux. Ce sont le niveau coutumier (la chefferie et la notabilité), le niveau local (la préfecture et la sous-préfecture) et le niveau de la justice. Le règlement de conflits se fait par étape comme le montre le schéma ci-dessous.

Figure 5: Voies de recours pour le règlement des conflits agropastoraux à Bouna



Source : Nos enquêtes, 2021

En cas de conflit, les protagonistes sont tenus de trouver consensus commun. Dans le cas échéant, ils ont recours au premier échelon de règlement qui est la chefferie locale. À ce niveau, le règlement vise à un arrangement entre les protagonistes. C'est un règlement à l'amiable. Le deuxième niveau, est constitué par les autorités sous-préfectorales et préfectorales. Pour les cas de règlement à ce niveau, l'évaluation est effectuée par un agent technique de l'agriculture qui établit un procès-verbal après constat des dégâts en présence des protagonistes. La charge revient au sous-préfet, en qualité de président de la commission, de fixer la somme à payer par l'accusé. Cette somme comprend les frais de déplacement de l'agent technique préalablement payés par le plaignant. Ici, le règlement vise l'indemnisation du plaignant. L'évaluation de ces dégâts par l'agent technique de l'agriculture repose sur des critères dits objectifs qui prennent en compte la surface endommagée, la culture concernée, la taille des plantes, la production qu'auraient donnée la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme de la culture sur le marché. Le

règlement au niveau de la justice est le dernier recours. C'est un verdict pénal et/ou civil qui sanctionne le règlement. L'on note l'intervention des autorités sécuritaire lorsque le conflit met en danger la vie humaine et la destruction de biens publics et privés.

2-4-3-Analyse des mécanismes de gestion des conflits agropastoraux à Bouna

2-4-3-1-Inexistence des comités locaux de gestion des conflits du fait de manque de confiance de l'administration

Pour la gestion des différends liée à la transhumance, l'État ivoirien a mis en place des structures à compositions diverses dans les zones à forte potentialité d'élevage. La loi de 2016 en son article 17, dispose que « *l'État, les Collectivités territoriales et les autres acteurs concernés par les activités agropastorales, collaborent pour la prévention et à la gestion des conflits* ». L'État central est représenté par le Préfet, le Sous-préfet, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère des ressources animales et halieutiques et de la représentation régionale du Ministère de la solidarité et de la cohésion sociale. Les élus locaux s'ajoutent à ces représentations étatiques pour mettre en place un comité local de règlement des conflits agropastoraux. Composée des populations issues des communautés en présence, cette entité locale a pour rôle de prévenir les conflits par la sensibilisation communautaire. Mais, force est de constater l'inexistence d'une telle entité dans le département de Bouna. En effet, les populations, surtout les agriculteurs lobis, affirment ne pas avoir confiance à l'administration et même à leur tuteur. Donc, sur quelle base le comité sera-t-il formé ? Cette situation retarde la mise en place des comités locaux.

2-4-3-2-Mise en place de diverses règles pour le bon déroulement des activités

Des entretiens, il est ressorti que pour la cohabitation des activités agricoles et pastorales, des actions concertées existent pour délimiter des périmètres pour l'entretien du bétail puis Des points d'eau définis pour servir d'abreuvoir des troupeaux. -*L'indemnisation des victimes* :

Les mécanismes développés pour le règlement des conflits prévoient une indemnisation des victimes. Ces dispositions sont prévues par les articles 19, 20 et 22 de la loi 2016-413.

Les articles 19 et 22 situent la responsabilité des bouviers et des propriétaires de troupeaux. Selon, l'article 19, Tout dommage causé aux biens (cultures, récoltes ou autre) par le bétail donne lieu à une indemnisation du propriétaire. Quant à l'article 22, il stipule que les éleveurs ou propriétaires d'animaux sont civilement responsables des réparations prononcées à l'encontre de

leurs bouviers ou bergers. La législation établit clairement que nul n'a le droit de se faire justice. En effet, selon l'article 20 « *Tout abattage par autrui d'animaux d'élevage pour dégâts aux cultures récoltes ou tout autre bien en guise de représailles, donne lieu à une indemnisation du propriétaire des animaux* ». Pour toute destruction de biens par les troupeaux doit faire l'objet d'une plainte adressée à l'autorité compétente. Par ailleurs, les différents montants et modalités d'indemnisation des victimes sont définis lors du règlement des différends.

3-Discussion

« *La persistance des conflits agropastoraux résulte de l'irrespect des règles et dispositions mises en place pour une cohabitation des activités agricoles et pastorales* ». Pour ce qui est de l'opposition lobi et koulango, les résultats révèlent une question d'affranchissement de la communauté lobi. Tandis que les conflits opposant les communautés lobi et peulhs émanent d'une difficulté liée à l'accès aux ressources naturelles. Ils sont dus à l'intrusion des animaux dans les plantations qui endommagent les plantes et/ou les récoltes. Les agriculteurs interrogés accusent les bouviers peulhs. En effet, ces résultats montrent que face aux effets du changement climatique et la forte croissance démographique dans la zone, les terres arables viennent à s'épuiser ou à manquer. Alors, les agriculteurs lobis exploitent les pistes de transhumance pour en faire des zones de culture. Alors que des ces pistes ont été définies pour permettre la cohabitation des activités et éviter des conflits entre les acteurs. Ainsi, se confirme notre hypothèse opérationnelle selon laquelle l'irrespect des règles de cohabitation des activités agropastorales. Car c'est l'utilisation des pistes de transhumance qui est à l'origine de la plupart des conflits entre lobi et peul. Même si très souvent l'attitude des peulhs entraîne des conflits.

« *Les actions menées pour la gestion des conflits et les stratégies mise en place pour la cohésion sociale ne rencontrent pas l'adhésion de tous les acteurs* ». Après l'analyse des résultats, il en ressort qu'il existe, En Côte d'Ivoire, un mécanisme pour la conciliation des conflits qui compte trois stades. Dans un premier temps, les protagonistes sont tenus de trouver un consensus mutuel. Dans le cas échéant, ils ont recours au premier échelon de règlement qui est la chefferie locale. À ce niveau, le règlement vise un arrangement entre les protagonistes. C'est un règlement à l'amiable. Le deuxième niveau, est constitué par les autorités sous-préfectorales et préfectorales. Pour les cas de règlement à ce niveau, l'évaluation est effectuée par un agent technique de l'agriculture qui établit un procès-verbal après constat des dégâts en

présence des protagonistes. La charge revient au sous-préfet, en qualité de président de la commission, de fixer la somme à payer par l'accusé. Cette somme comprend les frais de déplacement de l'agent technique préalablement payés par le plaignant. Ici, le règlement vise l'indemnisation du plaignant. L'évaluation de ces dégâts par l'agent technique de l'agriculture repose sur des critères dits objectifs qui prennent en compte la surface endommagée, la culture concernée, la taille des plantes, la production qu'auraient donnée la surface endommagée, le prix de vente au kilogramme de la culture sur le marché. La dernière chaîne est le regalement au niveau de la justice. C'est un verdict pénal et/ou civil qui sanctionne le règlement. L'on note l'intervention des autorités sécuritaires lorsque le conflit met en danger la vie humaine et la destruction de biens publics et privés. Nonobstant toutes ces dispositions légales mises en place par l'autorité centrale, les conflits persistent. Cela est dû au fait que la pro activité administrative est rare. L'autorité réagit qu'en cas d'explosion de conflit. Les actions ne sont pas pérennes.

« Les conflits agropastoraux ont engendré des fractures sociales au sein des communautés ». Au niveau de Bouna, les impacts des conflits agropastoraux se situent à trois niveaux à savoir le niveau politique, le niveau religieux et culturel et enfin le niveau économique et social. Au plan politique, par des partis pris, certains leaders activent d'une manière voilée ces tensions pour asseoir leur hégémonie et accroître leurs partisans. Au plan culturel, lors des manifestations de ces conflits, le sacré n'a plus de valeur aux yeux des protagonistes, les populations se méfient les unes des autres mettant ainsi à mal la cohésion sociale et la solidarité. Au plan économique, il ressort que cela porte atteinte au bien-être et à la prospérité des ruraux et mettent leurs unités de production dans une situation d'insécurité économique chronique. De tout ce qui précède, l'hypothèse opérationnelle relative aux impacts est confirmée. Les résultats relatifs aux causes des conflits agropastoraux dans le département de Bouna s'inscrivent dans la même foulée que ceux obtenus par (S. B. Gaye, 2017) dans le Delta du Niger. En effet, les relations conflictuelles entre éleveurs et agriculteurs tournent autour de la question des pistes qui sont transformées très souvent en zone de culture par les agriculteurs. Quant à (J Speight 2017), il soutient que les tensions accrues entre agriculteurs lobi et « autochtones » koulango émanent de l'évolution des relations de pouvoir régissant l'utilisation des terres dans la longue durée à Bouna. Avec les koulango, les lobi mènent une lutte d'affranchissement de leur communauté vis-à-vis de leurs tuteurs. La jeune génération ne souhaite plus payer les « redevances » concluent par les parents à

leur arrivée dans la zone. Ainsi, en s'apprenant aux peulhs, qui eux aussi ont été installés par les koulango, c'est une manière de revendiquer leur affranchissement. Très souvent, ils défrichent des parcelles de forêts sans l'autorisation préalable des koulango. Pour ce qui est de la récurrence des conflits agropastoraux, contrairement aux analyses faites par (A. S. Affessi et F.G. Gacha, 2016) dans le cadre des conflits agropastoraux dans le Gbêkê, nos résultats font cas d'une contestation de la législation relative à ce secteur d'activité. En effet, selon ces auteurs, les principales causes des conflits sont la méconnaissance et le non-respect des textes qui réglementent les deux secteurs d'activités (agriculture et élevage). Alors qu'à Bouna, les acteurs jugent la loi d'injuste. Au fait, les agriculteurs se disent être lésé par la loi relativement à l'indemnisation en cas de sinistres. Alors, ils préfèrent se rendre justice en s'attaquant aux bouviers ou aux troupeaux. Une autre cause de la persistance des conflits agropastoraux à Bouna est liée à leur gestion. D'une manière générale, il existe, en Côte d'Ivoire, un mécanisme pour la conciliation des conflits. Cependant, ces outils sont curatifs et non préventifs. En effet, les dispositifs ne sont mis en branle que lorsque survient un conflit alors qu'ils devraient éviter la survenue d'un conflit. Cependant, les travaux montrent que l'inexistence des comités de veille est liée au manque de confiance des populations vis-à-vis de l'autorité administrative et coutumière. Elles leur reprochent une complicité avec les bouviers pour les spolier de leurs biens. Pour les agriculteurs lobi, les autorités administratives reçoivent des « pots de vins » de la part des bouviers, alors, ces derniers se permettent tout. Pour finir, les travaux concluent que les conflits agropastoraux ont engendré des fractures sociales au sein des communautés. Tout comme la situation décrite par (Natali Kossoumna Liba'a et Al, 2016) au nord du Cameroun les différents affrontements créent un climat d'insécurité. Ils portent atteinte à l'intégrité physique des populations et entraînent la destruction des unités de production. Ils plongent les populations dans la promiscuité totale et dans une certaine vulnérabilité économique. Ainsi, n'ayant pas de perspectives pour reconstituer le bien perdu, certains des acteurs s'associent à des groupes de malfaiteurs élargissant ainsi le champ d'action du terrorisme. Toutes ces situations conduisent à la fracture du tissu social.

Conclusion

La présente recherche a été guidée par la question de savoir quels sont les facteurs explicatifs de la persistance des conflits agropastoraux dans le département de Bouna. En effet, en dépit des

mécanismes élaborés après les affrontements de 2016, le département de Bouna enregistre encore des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Parti d'une approche mixte combinant le quantitatif au qualitatif, cette étude a permis de faire une analyse des facteurs explicatifs de la persistance de ces conflits. À partir des techniques de collecte de données que sont l'observation, l'étude documentaire, l'entretien et les focus group, cette étude a mis en évidence les relations historico-sociologiques des populations qui résident dans la zone de Bouna, les modes d'accès aux ressources naturelles, les mécanismes et les stratégies mise en œuvre pour le renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés. Il ressort des analyses que les déterminants de ces conflits sont de plusieurs ordres. En effet, les résultats révèlent d'une part que les conflits surgissent suite à la destruction des cultures ou l'occupation illicite d'une parcelle de forêt à des fins agricoles. D'autre part, la volonté des lobi à se défaire des accords établis par leurs ancêtres avec les koulango occasionne des tensions entre ces deux communautés. Pour ce qui est de la récurrence des conflits, cette étude a mis en exergue les frustrations subies par les agriculteurs lobi relativement à l'application de la loi de la transhumance. Enfin, les lourdeurs constatées dans la gestion des conflits créent un climat de méfiance et d'incertitude au sein des populations. Cela a donc confirmé l'hypothèse de départ et a justifié le cadre de cette étude. Ces résultats conduisent à élaborer des mécanismes plus efficaces et adaptés à la zone de Bouna pour la gestion des conflits et la construction d'une cohésion sociale et d'une solidarité durable. Ceci ne peut être possible que si les Autorités, les travailleurs sociaux et autres intervenants agissent pour mieux éduquer et exhorter les responsables traditionnels à la préservation des valeurs culturelles et sociales. En perspective, il est de bon aloi d'y installer une cellule de veille permanente. Celle-ci se chargera méthodiquement de regrouper tout risque de conflit. En vue d'actions pro-actives permanentes. Une approche holistique de règlement des conflits devrait être envisagée à court terme, moyen terme puis à long terme. Egalement il faut : une mise en place d'un mécanisme de suivi et évaluation pour le contrôle des dispositifs de règlements déjà en vigueur.

BIBLIOGRAPHIE

AFFESSI, A S., GACHA F.-G., (2016). <<Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê >> *Agronomie Africaine* vol 27 -N3, 10p.

BAMBA G S, (2017), <<Conflits entre agriculteurs et éleveurs dans un contexte de menaces asymétriques au Mali et au Burkina Faso>>, *Séries FES sur la Paix et la Sécurité en Afrique* No. 28, 36p.

BRONKHORST S, (2012), <<Rareté de ressources et conflit entre pasteurs et agriculteurs au Sud-Kordofan, Soudan : Les obstacles à la promotion du pastoralisme comme forme d'adaptation au changement climatique>>, in *Cultures & Conflits*, <http://journals.openedition.org/conflits/18589>; DOI, 23p

Chaléard J.L. (1998). <<La société lobi (Nord-Est de la Côte d'Ivoire), mobilités et mutations agricoles>>. In : Guillaud Dominique (ed.), Seysset M. (ed.), Walter Annie (ed.). *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison*. Paris (FRA) ; Paris : ORSTOM ; PRODIG, p. 479-486. ISBN 2-7099-1424-7.

DUGUE P, KONE F R, KONE G, AKINDES F, (2003) Février, <<Le coton, la plantation et le troupeau dans le sud du bassin cotonnier de Côte d'Ivoire Comment concilier les objectifs des différents groupes de producteurs et la gestion des ressources naturelles>>, *Actes du colloque international Umr Sagert, Montpellier, France*, 13p.

Etude du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), (2018), <<Pastoralisme et Sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel Vers une coexistence pacifique>>, 104p.

ELMOUADDINE H, université Hassan II, 2022 et al) << Le contrôle de gestion comme mécanisme de gouvernance dans les collectivités territoriales: Revue de la littérature >>, *revue internationale des chercheur*, vol 3/N1,

GNANGLE P. C, (2003), <<Approche participative de prévention et de gestion des conflits entre Agriculteurs et éleveurs au Bénin>>, *Programme de Recherches Forestières (PRF)*, 6p

KAM O, (2016) Octobre, <<Conflits agriculteurs-éleveurs et la problématique de cohésion sociale dans le département de Bouna au Nord-Est de la Côte d'Ivoire>>, *European Journal of Business and Social Sciences*, Vol. 5, No. 07, October 2016 ISSN 2235 -767. <http://www.ejbss.com/recent.aspx>, pp 66 – 78

KATE S., HOUNMENOU G.C. AMAGNIDE A., HOUNDONUGBO P.V., TCHOBO A., TENTE B., DIARRA S., SINSIN B., (2015), <<Changement climatique, mécanisme actuel de prévention et de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs en zone agro pastorale de

production cotonnière au nord BÉNIN : cas de la commune de BANIKOARA>>, in *African Crop Science Journal*, Vol. 23, No. 1, ISSN 1021-9730/2015 pp. 9 - 26

KOHLHAGEN D, (2002), <<Gestion foncière et conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et étrangers dans la région de Korhogo (Côte d'Ivoire)>>, Rapport de mission dans le cadre du projet de recherche « Loi et Coutume » (APREFA – LAJP – CIRAD), 31p.

KRÄTLI, S et TOULMIN, C., (2020), <<Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne>>, Research report. IIED, London 10208 FIIED ISBN: 978-1-78431-842-0. 115p

<http://pubs.iiied.org>

MOHA M, (2008), <<Les relations entre agriculteurs et éleveurs en contexte de crise alimentaire à ROUMBOU-SAKABAL>>, n° 225, ISSN 0002-0478 ISBN 9782804157821 pp 137-159 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2008-1-page-137.htm>

Office for International Research and Development, (2000), <<Conflit et gestion des ressources naturelles dans les systems agraires et pastoraux des regions Arides et semi-arides de l'afrique de l'ouest>>, Working Paper No. 99-01-F, 32p

PLOUVIEZ S, (2019), <<Projet de délimitation de pistes à bétail dans le Nord de la Côte d'Ivoire>>, Mémoire de recherche sous la direction d'Alexis Gonin, 86p.

SAVONNET G, (1979) Novembre-décembre, Lobi et Koulango de la région de BOUNA, Compte rendu d'enquêtes sur le terrain Novembre-décembre 1979, ORSTOM, 44p

SAVONNET G, (1962) Janvier-mars, <<La colonisation du pays koulango (Haute Côte-d'Ivoire) par les Lobi de Haute-Volta>>. In *Cahiers d'outre-mer*. N° 57 - 15^e année, Janvier-mars 1962. pp. 25-46

SPEIGHT J, (2017), <<Bouna, une « instabilité permanente » ? Foncier, autorité et violence post-conflit en Côte d'Ivoire>> N° 263-264 ISSN 0002-0478 ISBN 9782807390881, pp 197 à 215 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2017-3-page-197.htm>

Sten H, (2001/1/1), À l'ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peul au Burkina Faso, Revue Cahiers d'études, Éditeur. Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales africaines, Volume 41 Numéro161, Pages 45-72

WANEP (2020), atténuer les conflits agropastoraux en Afrique de l'Ouest : la nécessité de réviser les moyens d'action pour l'application effective des recommandations, 9p